

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Approbation
du contrat de
cession et
d'acquisition
d'actions à la
SA HLM Lozère
Habitations**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 28 Juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit du mois de Juin, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 26
▪ représentés : 5
▪ absent : 0

Étaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS Adjoints, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
21 juin 2021

Par procuration : Madame Catherine THUIN (Madame Ghalia THAMI), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Patricia ROUSSON), Madame Catherine COUDERC (Monsieur Alain COMBES), Madame Valérie TREMOLIERES (Monsieur François ROBIN), Monsieur Christophe LACAS (Madame Régine BOURGADE), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

- 7 JUL. 2021

Absents : Madame Marise DA SILVA, Monsieur Nicolas TROTTOUIN
Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Monsieur le Maire expose :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Par délibération n°18719 en date du 10 décembre 2020, notre assemblée a approuvé le mandat donné au Président pour la conclusion du transfert des baux de la SAIEM à la SA HLM Lozère Habitations.

La Ville de Mende et la Caisse des Dépôts et Consignations (les cédants) détiennent respectivement 12 925 et 12 910 actions du capital soit 25 835 des actions de la SAIEM.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ELAN, la SAIEM va faire l'objet d'une cession à la SA HLM Lozère Habitations (le cessionnaire), les actions précitées étant donc rachetées par la SA HLM conformément au projet de contrat de cession et d'acquisition joint en annexe.

A titre indicatif, le prix de cession initial (base de calcul) est établi par prise en compte :

- des capitaux propres de la SALEM résultant de ses comptes annuels tels que certifiés par son commissaire aux comptes
- majorés de la plus-value calculée sur les actifs de la société 17 010 000 € pour les 14 ensembles immobiliers édifiés par la SALEM sur des fonciers pris à bail emphytéotique auprès de la Commune de Mende, 340 000 € pour l'actif nommé « Ancienne maternité », 1 600 000 € pour l'actif nommé « Résidence Piencourt »
- diminués de l'engagement de retraite lié aux salariés, pour un montant de 4 173 €
- minorés, le cas échéant des « flux interdits » tels que défini à l'article 1.1.1 du présent projet de contrat

Le prix de cession issu de la formule prévue à l'article 3.1.2 du projet de contrat s'établira de façon estimative à :

- Un montant de 6 729 166 euros (six millions sept cent vingt-neuf mille cent soixante-six €) correspondant aux 12 925 actions cédées par la Commune de Mende dont cinq actions détenues par des personnes physiques et préalablement acquises par la Commune à leur valeur nominale;

- Un montant de 6 721 357 euros (six millions sept cent vingt et un mille trois cent cinquante-sept €) correspondant aux 12 910 actions cédées par la CDC.

Le Prix de Cession Définitif résultera de l'application de la formule prévue à l'article 3.1.2 à une situation comptable intermédiaire, établie à la date du 2 juillet 2021 selon les mêmes règles et méthodes comptables que les comptes annuels et, sous réserve de tout Flux Interdit, sera réparti aux Cédants au prorata de leur participation au capital de la Société. Les frais et honoraires d'expertise comptable relatifs à l'établissement de cette situation intermédiaire, seront répartis à parts égales entre les Parties.

Vu la délibération n°18719 en date du 10 décembre 2020,

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de contrat de cession et d'acquisition d'actions de la Ville de Mende à la SA HLM Lozère Habitations tel qu'il vient de vous être présenté
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition préalable par la Commune des cinq (5) actions de la SALEM appartenant à des personnes physiques au prix nominal de 15.48 € chacune

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat précité

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces et à accomplir l'ensemble des démarches relatives à cette décision.

Publié le**30**.....**JUIN 2021**
Le Maire,



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 30 juin 2021
Le Maire,
Laurent SUAU



